



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 03 février 2025

Familles de France appelle à une distinction législative entre soins palliatifs et aide à mourir, et à un renforcement de l'accès aux soins palliatifs sur tout le territoire.

Familles de France salue la proposition du Premier ministre François Bayrou de traiter séparément, au sein de l'Assemblée nationale, les questions relatives aux soins palliatifs et à l'aide active à mourir. Cette approche, qui reconnaît d'une part le devoir de la société envers les personnes en fin de vie, et d'autre part la dimension de conscience individuelle liée à l'aide à mourir, nous semble pertinente et respectueuse des sensibilités de chacun.

Nous tenons à rappeler que l'accès aux soins palliatifs demeure insuffisant en France. Selon un rapport de la Cour des comptes, seulement 48 % des patients qui en auraient besoin bénéficient effectivement de ces soins. De plus, 21 départements ne disposent toujours pas d'unités de soins palliatifs, créant ainsi des inégalités territoriales préoccupantes.

Il est impératif de garantir un maillage territorial complet en matière de soins palliatifs, afin que chaque citoyen, où qu'il réside, puisse accéder à un accompagnement de qualité en fin de vie. Nous appelons donc les pouvoirs publics à intensifier leurs efforts pour développer ces structures sur l'ensemble du territoire national.

Familles de France réaffirme son engagement en faveur d'une approche humaine et solidaire de la fin de vie, où chaque individu bénéficie d'un soutien adapté et respectueux de sa dignité.

Contacts

Mireille LACHAUD
06 16 58 69 92
Responsable Pôle Politique familiale

Samir REGRAGUI
07 76 17 13 03
Responsable Pôle Santé